



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

---

## Réunion du Conseil d'administration du CNFPT du 28 juin 2017 Compte financier 2016 et budget supplémentaire 2017 Position de la FA-FPT

Pour la **FA-FPT**, l'analyse du compte financier 2016 et du budget supplémentaire 2017 appelle les remarques suivantes :

Contrairement aux années précédentes, cet exercice 2016 porte bien, comme la réglementation le prévoit, sur douze mois d'exercice, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Il faut préciser que, comme chacun le sait, la baisse de cotisation a concerné uniquement la gestion de l'exercice 2016, et non celle de 2015.

Compte tenu de ces observations, il ressort des documents que l'activité globale est constante entre 2015 et 2016, autour de 210 000 journées de formation.

Autre élément à prendre en compte, les recettes des cotisations des collectivités s'élèvent à 330 millions d'euros, soit une diminution inquiétante par rapport à 2015.

Il faut rappeler que ces mêmes chiffres avaient augmenté de 2,4 % en 2015 et de 4 % en 2014, ce qui confirme effectivement une sérieuse baisse de l'évolution de cette catégorie de recettes provenant de la cotisation des collectivités locales.

**De manière exceptionnelle et pour la première fois depuis de très nombreuses années, l'établissement connaît une épargne brute négative, qui correspond surtout à une baisse substantielle des recettes de fonctionnement de près de 38 millions qui s'explique, semble-t-il, par la baisse des cotisations de 32 millions, soit - 9 %.**

Par ailleurs, nous avons noté que la masse salariale du CNFPT évolue de manière très faible, soit 1,38 %, et que les dépenses de gestion demeurent stables.

Les chiffres officiels montrent un résultat de la section de fonctionnement déficitaire pour 2016 de 23,5 millions, ce qui est tout de même alarmant.

Le résultat cumulé qui reprend les données des années antérieures est de 34,4 millions ; il n'avait jamais été aussi bas depuis de nombreuses années.

**La situation financière se dégrade de manière conséquente, surtout avec une épargne brute qui devient négative.**

Les investissements réalisés sont de 35 millions environ en 2016.

La section d'investissement dégage de son côté un déficit cumulé de 13 millions d'euros. L'emprunt prévu au budget primitif 2017 est maintenu au budget supplémentaire pour 28 millions d'euros.

Il n'y a pas eu non plus d'emprunt réalisé en 2016, comme en 2015 d'ailleurs.

Les intérêts des emprunts sont faibles, à hauteur de 300 000 euros, ce qui laisse quand même des marges pour l'endettement.

Pour le budget supplémentaire, celui-ci ne fait que reprendre les résultats antérieurs avec quelques ajustements. Il s'élève à 22 millions en fonctionnement et 16 millions en investissement, avec quelques modestes réajustements par chapitre.

En clair, comme cela a été suffisamment répété, la baisse du taux de cotisation intervenue en 2016 impacte plus que jamais de manière inquiétante la situation financière de l'établissement.

Comme les années précédentes, la **FA-FPT** espère que le nouveau gouvernement comprendra la nécessité du rétablissement du taux à 1%, afin d'éviter ces perpétuels questionnements sur le devenir financier du CNFPT et l'interrogation des agent.e.s sur un aspect essentiel de leur mission de service public territorial.

Si pour la **FA-FPT**, ce rétablissement reste au cœur de nos priorités, il nous semble indispensable d'élargir notre réflexion à l'ensemble des enjeux liés à la formation des agent.e.s territoriaux.ales, afin d'englober notamment les questions relatives au compte personnel d'activité dans son ensemble, avec une attention particulière quant à l'accompagnement à la reconversion des agent.e.s ne pouvant plus être maintenu.e.s dans leur emploi, sans oublier la nécessaire adaptation des compétences induites par la réforme territoriale et ses conséquences.